

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD)
UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORET (UC-PIF)
PROJET PIFORES

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERÊTS

(Services de consultants)

AMI N°ZR-PIF-406539-CS-QCBS

Recrutement d'un Consultant/Cabinet chargé d'appuyer le processus d'aménagement du Territoire dans les provinces sélectionnées du PIFORES

N° du DON : IDA
N° d'identification du Projet : Crédit N°: 73340
Date de publication : 23 Août 2024

1. Contexte

Dans le cadre du Partenariat Pays 2022-2026 pour la RDC de la Banque mondiale, il a été retenu parmi les priorités, la préparation d'un nouveau programme de grande envergure afin de mettre à l'échelle, dans les Provinces de l'Ouest (Kinshasa, Kongo Central, Kwilu), du Centre (Kasaï, Kasaï-Oriental, Kasaï Central, Lomami) de la RDC, les approches territoriales et les incitations développées dans le cadre de la mise en œuvre du PGAPF. Il s'agit du « Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes (PIFORES).

Ce programme est financé par les ressources de l'IDA à hauteur de 290 millions USD et du fonds fiduciaires ESMAP de la Banque mondiale pour le volet cuisson propre à hauteur de 10 millions USD.

Le PIFORES vise à améliorer la gestion des paysages forestiers et renforcer les moyens de subsistance des communautés dans les zones du projet sélectionnées. Le programme de réforme de l'aménagement du territoire vise à organiser et optimiser l'utilisation des terres et des ressources forestières par les divers secteurs de l'économie nationale et dans le respect des droits reconnus par le système légal, afin d'en réduire l'impact sur les forêts, de réduire les conflits et d'assurer le développement durable aux niveaux national et local. Spécifiquement, il s'agit de doter le pays des outils et instruments de l'Aménagement du Territoire à savoir : (i) la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) ; (ii) la Loi relative à l'Aménagement du Territoire (LAT) ; (iii) le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ; (iv) les Plans Provinciaux d'Aménagement du Territoire (PPAT) ; et (v) les Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT).

A travers sa Sous Composante 1.1. « Appui à l'aménagement du territoire dans les provinces ciblées », le PIFORES va appuyer les efforts d'aménagement du territoire au niveau des Provinces, de leurs territoires et des entités décentralisées, y compris le processus décisionnel et le dialogue avec les parties prenantes, sur les priorités de développement dans les secteurs économiques clés avec les compromis connexes.

Afin d'assurer une meilleure planification et optimiser les affectations et l'arbitrage des usages des terres, les questions foncières qui se rapportent au processus d'aménagement du territoire au niveau des Provinces, de leurs territoires et des entités décentralisées, seront aussi prises en compte.

2. Objectif de la Mission du Consultant

L'objectif de cette mission est celui de procéder à l'élaboration des Plans Provinciaux et Locaux d'Aménagement du Territoire.

De façon spécifique les tâches du Consultant incluront ce qui suit : Cfr TDR

- L'appui à l'aménagement du Territoire des Provinces ;
- L'appui à l'élaboration et à la validation des Plans Provinciaux d'Aménagement du Territoire (PPAT) ;
- L'appui à l'élaboration et à la validation des Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT) ;
- L'étude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS).

3. Méthodologie de travail

Sous la supervision de l'UC-PIF le Consultant travaillera en étroite collaboration avec des institutions dont les domaines d'activités sont en rapport avec l'Aménagement du Territoire tant au niveau national qu'au niveau provincial. Dans le cadre des Conseils d'AT mis en place par la Loi de l'AT seront associés pour l'élaboration des PPAT et PLAT les différentes divisions ministérielles, collectivités territoriales, établissements et entreprises publics ou leurs représentations provinciales, organisations de la société civile, acteurs provinciaux et locaux concernés par les axes stratégiques et les options majeures

4. Résultats attendus

- Les Conseils Consultatifs Provinciaux de l'AT, de l'Agriculture, des Forêts sont créés ou dynamisés ;
- Les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion (CARG) et d'autres plateformes de collaboration pour le dialogue entre les différentes parties prenantes aux différents niveaux de décentralisation provinciale sont mis en place ou renforcés ;
- Des études prospectives sur les opportunités de développement et les défis dans les principaux secteurs économiques qui tiennent compte de leurs impacts sur les écosystèmes et la résilience climatique à long terme, ainsi que des analyses spécifiques permettant d'identifier des priorités spécifiques concernant le genre et les autres groupes vulnérables sont réalisées ; Cfr TDR

5. Livrables

- Plan de travail (chronogramme) comprenant un état des lieux détaillés de l'aménagement dans les zones concernées ;
- Rapports des missions réalisées (selon le plan de travail validé) ;
- Etudes (sectorielles, genre, etc.) ;
- Sept (7) PPAT validés au niveau des Provinces en raison d'un PPAT par Province.
Cfr TDRs

6. Profil du Consultant

Le Consultant recherché doit répondre au profil ci-après :

- Être un Cabinet ou un Bureau d'étude ayant de l'expérience dans l'aménagement du territoire, la gouvernance, la planification spatiale des terres, la sécurisation foncière et l'animation rurale en RDC ;
- Avoir une expérience d'au moins 10 ans dans la conduite des processus d'aménagement du territoire, d'aménagement sectoriel et de sécurisation foncière en Afrique subsaharienne ; une expérience en RDC serait un atout ;
- Avoir réalisé au moins 3 missions pertinentes dans la conduite/ l'accompagnement des processus d'aménagement du territoire au niveau provincial ;
- Avoir une expérience avérée dans le développement des approches et outils de planification spatiale adaptée au besoin, y compris l'utilisation de ces outils et l'application de ces approches sur le terrain ;
- Disposer d'une expérience significative dans la formation, l'animation, l'organisation et l'encadrement des communautés rurales ;
- Avoir des connaissances du fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées en RDC ;
- Ne pas avoir des litiges pour les missions antérieures ;

L'équipe du Consultant doit comporter le personnel clé suivant :

- Un Coordonnateur ;
- Un expert en aménagement du territoire ;
- Un juriste ;
- Un expert SIG et gestionnaire de données ;
- Un expert Socio environnemental ;

7. **Durée de la mission**

La durée de la mission est de 3 ans.

8. L'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) invite les Consultants/Cabinets intéressés à présenter leur manifestation d'intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets doivent produire les informations sur leurs missions antérieures démontrant qu'ils ont la qualification et l'expérience pour les prestations susmentionnées.
9. La méthode est la "Sélection fondée sur la qualité et le Coût « SFQC »", conformément aux procédures définies dans le Règlement applicable aux Emprunteurs-Passation des Marchés dans le cadre du Financement de Projets d'Investissement daté de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020 de la Banque Mondiale.
10. Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de référence et aussi des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes d'ouverture de bureaux : de 9h00' à 15h30' (heures locales).
11. Les expressions d'intérêts sont **rédigées en langue française** et doivent être déposées par courrier ou par E-mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le 12 septembre 2024** et porter expressément la mention **AMI N°ZR-PIF-406539-CS-QCBS « Recrutement d'un Consultant/Cabinet en charge d'appuyer le processus d'aménagement du Territoire dans les Provinces touchées par le PIFORES »**.

A l'Attention du Coordonnateur du PIF

Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF)

126, Boulevard du 30 juin, Immeuble ROSONS TOWER, 3^{ème} niveau, Kinshasa/ Gombe/ RDC

Tél : (+243) 847835871

E-mail : ucpif.rdc@gmail.com avec copie à ucpif.rdc.pm@gmail.com

Clément VANGU LUTETE

